BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 894

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAVERNE

Ventes et cessions

392 213 146 RCS Saverne.
ALSAPAN.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5583164 EUR.
Adresse : 1d, rue du Général de Gaulle, 67190 Dinsheim.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel art. L .236-21 du code de commerce Pour la société apporteuse: Dénomination sociale suivie, le cas échéant de son sigle ALSAPAN Forme SAS Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté 1d rue du Général de Gaulle - 67190 DINSHEIM Montant du capital 5 583 164 € RCS R. C. S. SAVERNE 392 213 146 Pour la société bénéficiaire de l'apport Dénomination sociale suivie, le cas échéant de son sigle ALSAFLOORING Forme SAS Adresse du siège où le projet de fusion peut être consulté 1 rue de l'Europe - 67520 MARLENHEIM Montant du capital 2000 € RCS R.C.S. SAVERNE 911 533 917 La société ALSAPAN apporte à la société ALSAFLOORING, la branche autonome et complète d'activité ayant pour objet l'activité de production et de commercialisation de revêtements de sol, parquets et produits dérivés, exploitée en France, à Marlenheim (67) et à Ardentes (36). L'apport est soumis au régime juridique des scissions, en application de l'article L. 236-22 du Code de commerce. Elle est spécialement placée sous les dispositions de l'article L. 236-21. Par conséquent, la société bénéficiaire ne sera tenue que de la partie mise à sa charge des passifs de la société apporteuse ; elle ne sera pas débitrice solidaire des autres dettes de la société apporteuse qui ne lui sont pas transmises. De son côté, la société apporteuse ne restera pas débitrice solidaire des dettes transmises par elle à la société bénéficiaire. Sur le plan fiscal, l'apport est placé sous le régime des articles 210 A et B du Code général des impôts. L'évaluation de l'actif et du passif apportée a été réalisé à la valeur comptables conformément aux règles dispositions des articles 710-1 à 770-2 du plan comptable général , soit : Actif : 45 156 921,34 € Passif : 21 341 461,68 € Soit un actif net à transmettre de 23 815 459,66€. Cet apport donnera lieu à une augmentation de capital de 23 815 459 € et à une prime d'apport de 66 CENTS. La date d'effet prévue est fixée au 1er mai 2022. La date du projet d'apport : le 30 juillet et le 2 aout 2022. Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Société Date du dépôt Lieu du RCS Absorbante ALSAPAN 03 /08/2022 SAVERNE Absorbée ALSAFLOORING 08/08/2022 SAVERNE.